



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

1 4 JUIN 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAUT DIVISIO**Greffe**rnal

N° d'entreprise : 0724.692.344

Dénomination

(en entier): CLERX FRERES

(en abrégé) :

Forme juridique: SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse complète du siège: RUE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN 75 - 7540 QUARTES

Objet de l'acte : Démission de gérant

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Bureau

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pascal Huin, représentant permanent de la SPRL PHU; LOGIXX, gérante.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les associés indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Exposé du gérant

La gérante expose que :

- 1 La présente assemblée a pour ordre du jour : démissionner M. Olivier CLERX de sa fonction de gérant.
- 2 Tous les associés étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.
- 3 Chaque part sociale donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par la gérante sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1.L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, accepte et ratifie la démission de Monsieur Olivier CLERX, né à Ath, le 13 mai 1961, de nationalité Belge et domicilié à Quartes, rue de l'Eglise Saint-Martin 75, de sa fonction de gérant. Cette décision prend ses effets dès sa nomination, le 08/04/2019 de sorte qu'il est réputé ne jamais avoir été gérant.

2.La SPRL PHU LOGIXX, représentée par Monsieur Pascal Huin assume donc seule les fonctions dévolues au gérant

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée et le procès verbal dressé.

Pascal HUIN représentant permanent de la SPRL PHU LOGIXX Gérante

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).